

Lanester. Un salon de coiffure cible d'un vol à main armée



Le vol à main armée s'est produit, mercredi, vers 14 h, au salon de coiffure de la rue François-Mauriac, au centre-ville de Lanester. Photo Lionel Laroche

Emmanuelle Gourvès avec Lionel Laroche

Armé d'un couteau, un homme a fait irruption dans un salon de coiffure, mercredi vers 14 h, rue François-Mauriac, à Lanester (56). Il a pointé son arme blanche vers la première employée qui travaillait sur le poste situé à l'entrée du magasin, et s'est fait remettre le fonds de caisse - « environ 120 euros » selon les employés - avant de prendre la fuite. Au moment des faits, quatre employés et six clients étaient présents dans le salon. Aucun n'a été blessé.

« Il a pointé son couteau vers moi »

« Il est entré et a pointé son couteau vers moi en réclamant la caisse. Sur le coup, j'ai été choquée. Je n'ai pas bougé. Je ne savais pas quoi faire », raconte une employée. Une cliente lui conseille d'obéir. « Une de mes collègues a alors réagi. Elle s'est dirigée vers la caisse et lui a remis le contenu. L'homme portait une capuche. Il avait dissimulé son visage. Seuls ses yeux étaient visibles »,

Gilets jaunes. À Rennes, l'acte XV s'annonce musclé



Photo archives Erwan Miloux

À Rennes, les forces de l'ordre se préparent à accueillir la manifestation interrégionale des gilets jaunes, samedi prochain. « On s'attend à ce que ce soit violent, témoigne un policier de terrain. On s'attend une fois de plus à des dégradations ». Pour encadrer cette manifestation qui n'était pas, mardi, déclarée en préfecture, les services de l'État ont demandé des renforts. Le ministère de l'Intérieur décidera, dans les jours prochains, du nombre de compagnies de CRS et d'escadrons de gendarmerie à envoyer dans la capitale bretonne. « Au moins 300 gendarmes et policiers seront présents pour tenter d'éviter les débordements », estime une source syndicale. « Selon nos informations, il pourrait y avoir 3 000 manifestants, peut-être un peu moins... ». Le 19 janvier, lors de la précédente manifestation interrégionale, 2 000 personnes avaient manifesté à Rennes. De violents heurts avaient éclaté. Six policiers et une dizaine de manifestants avaient été blessés. Un jeune homme de 27 ans, originaire de Quimper, avait perdu un œil et un photographe de presse avait également été grièvement blessé à l'œil.

complète-t-elle.

La scène filmée par les caméras de vidéosurveillance

La scène a été filmée par les caméras de vidéosurveillance du magasin. « C'était impressionnant », concède une autre employée, en pause au moment du braquage mais qui a visionné les images par la suite. Des bandes vidéo qui seront évidemment exploitées par les forces de police de la Sûreté départementale de Lorient, pour qui l'enquête ne fait que commencer. « Nous sommes très attentifs à ce genre d'agression, un vol aggravé commis sous la menace d'une arme blanche, même si le préjudice est faible », confirme le commissaire Le Néel.

Les policiers ont multiplié les patrouilles dans le secteur, tout au long de l'après-midi, pour tenter de mettre la main sur le braqueur. Ils ont également procédé aux premières constatations d'usage, au recueil de plaintes et recherchent d'éventuels témoignages, en plus des personnes présentes dans le salon au moment du vol. Toute personne qui aurait des informations à fournir est invitée à contacter le commissariat de police de Lorient au 02 97 78 86 00.

Transports sanitaires. Les représentants des taxis haussent le ton



Photo Jérôme Bouin

« Si on ne trouve pas d'accord, nous démissionnons. » Les représentants des taxis finistériens haussent le ton. La nouvelle convention qui lie leurs entreprises à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) devait entrer en vigueur le 1^{er} février. Mais ils refusent de signer à cause d'un article qui prévoit une modification de la tarification. Celle-ci aurait, selon eux, un impact négatif sur les entreprises possédant plusieurs licences. « Le 7 février, nous avons fait une nouvelle offre, la quatrième », explique Harry Mooren, à la tête de la section locale de la Fédération des taxis indépendants. « Ce que nous proposons est basé sur un accord trouvé dans les Bouches-du-Rhône, pourquoi ce qui s'applique là-bas ne peut s'appliquer ici ? », s'interroge Michelle Stephan, de l'Union nationale des taxis. Sébastien Seuron, sous-directeur à la gestion du risque à la CPAM 29, reconnaît un « point d'achoppement » mais laisse la porte ouverte à un accord. « J'attends de la caisse nationale des instructions qui - j'ai bon espoir - permettront de rouvrir les négociations ».

Sécurité. Les festivals devront toujours payer

Marine Le Clech

La hausse des dépenses liées à la sécurité fragilise certains festivals. Une mission parlementaire a rendu, ce mercredi, des propositions afin de modifier la très critiquée circulaire Collomb. Mais sans supprimer la facturation.

Un rapport parlementaire propose que les frais de sécurité soient facturés aux festivals au prorata de leur chiffre d'affaires. Photo archives Nicolas Ollier

À quelques jours de la Route du Rock d'hiver, à Saint-Malo (35), qui marquera l'ouverture de la saison des festivals en Bretagne, une mission parlementaire préconise de revoir plusieurs dispositions de la circulaire Collomb. Depuis mai dernier, les festivals sont vent debout contre ce texte de l'ancien ministre de l'Intérieur qui leur demande de prendre en charge la rémunération des forces de l'ordre mobilisées sur l'événement. À charge ensuite pour les préfets d'en fixer le montant.

Ce qui a provoqué « d'importants surcoûts pour certaines manifestations mais aussi d'énormes disparités selon les territoires », ont constaté les députés Brigitte Kuster et Bertrand Bouyx, auteurs d'un rapport sur le sujet, présenté mercredi. Certains préfets facturant l'ensemble des frais et d'autres non.

« Tous n'ont pas la même lecture du texte », remarquent-ils. Ainsi, les Eurockéennes de Belfort ont vu leur facture passer de 30 000 euros, en 2017, à 258 000 euros, en 2018. À Groix (56), le festival Microclimax a préféré jeter l'éponge en découvrant l'estimation de la note par le préfet.

Médecins. Un guichet pour les maires à la faculté de Brest

Catherine Le Guen

« Depuis que je suis doyen, j'ai eu de très nombreux appels de maires me disant : nous avons un médecin qui part dans trois mois, est-ce que vous avez quelqu'un ? Mais ce n'est pas comme ça que cela fonctionne ! Il faut obliger le territoire à anticiper et expliquer que ce n'est pas parce qu'il y a déjà un cabinet construit et gratuit que les jeunes médecins viendront. S'il n'y a pas de moyens de transport ou d'école, ils ne viendront pas », dit le Pr Christian Berthou, doyen de la faculté de médecine de Brest.

La faculté a donc décidé de travailler avec l'Agence régionale de santé et avec les communautés de communes, les communes ou les pays pour faire remonter les besoins dans les années à venir. Ils auront une interlocutrice privilégiée, Gaëlle Calvez-Barnot, qui est aussi responsable du 3^e cycle dans le service de scolarité. « Je suis là pour répondre aux élus du territoire, qu'ils nous disent quels sont leurs besoins et nous verrons ce que nous pouvons faire en interne. Il faut du temps pour faire un diagnostic, que l'information arrive jusqu'à nos étudiants », dit Gaëlle Calvez-Barnot.



Selon le chiffre d'affaires

Afin d'harmoniser la facturation, l'un des points les plus critiqués, les deux élus proposent de mettre en place un remboursement en fonction du chiffre d'affaires du festival et une exonération pour certaines manifestations dont le chiffre d'affaires n'atteindrait pas un certain seuil. Reste à définir ce plancher et ce prorata. Combien de manifestations seront exonérées ? Impossible de le dire pour le moment. « Ce n'est pas exactement la demande des organisateurs des festivals », remarque Pierre Morvan. Le président du Festival du Chant de marin ne cache pas sa désillusion : « Il est toujours question de nous faire payer ».

Autre disposition à corriger : « le périmètre missionnel ». Autrement dit la zone où sont déployées les forces de l'ordre. Jusqu'où peut-on considérer qu'elles interviennent dans le cadre d'un événement ? Là encore, c'est au préfet de décider. « C'est trop aléatoire », selon les députés. Une critique partagée par Lisardo Lombardia, le président du Festival interceltique de Lorient, qui estime que la circulaire Collomb doit être clarifiée. Il rappelle que,

depuis les attentats, la sécurité a été doublée sur le Fil. Soit 500 000 euros. Afin de ne pas sursolliciter les forces de l'ordre, le rapport suggère également une montée en puissance des sociétés de sécurité. Enfin, il préconise de maintenir le fonds d'urgence mis en place après les attentats pour soutenir les manifestations en difficulté. Deux millions d'euros ont été inscrits dans la loi de finances de 2019.

Des décisions avant l'été ?

Reste à savoir si ces propositions seront suivies. Pour Éric Bothorel, « le rapport pose les bonnes questions. Il était inconcevable que certaines manifestations soient menacées avec des coûts de sécurité supérieurs à leur budget global. Il faut revenir à des montants raisonnables », a-t-il réagi. Comme le sénateur finistérien, Philippe Paul, le député LREM costarmoricain avait alerté le gouvernement et l'Assemblée sur la situation critique de plusieurs festivals. « Le travail n'est pas terminé », ajoute-t-il, précisant qu'il fallait consulter les organisateurs. Malgré tout, il veut aller vite. Certaines dispositions pourraient être clarifiées avant l'été.



Gaëlle Calvez-Barnot, responsable du 3^e cycle de l'orientation professionnelle et de la démographie médicale à la faculté de médecine, et Romain Verdeau, étudiant en cinquième année. Photo C.L.G.

Un séminaire et des entretiens pour les étudiants

Parallèlement, ce jeudi et vendredi, un premier séminaire d'orientation professionnelle destiné aux étudiants de cinquième année va se dérouler dans les locaux de la faculté de médecine. La cinquième année se situe un an avant l'examen classant national dont le résultat décide du choix de la spécialité. « Nous avons prévu quatre ateliers en petits groupes : l'ARS présentera les besoins sur cinq à dix ans », souligne Romain Verdeau, pilote étudiant du séminaire.

Pour compléter le tout, un entretien individuel va concerner les quelque 180 étudiants de 5^e année, axé sur leurs désirs d'orientation et leur avenir professionnel. Un entretien renouvelé chaque année pour suivre la maturation de leurs projets.

▼ Contact

Guichet unique, Gaëlle Calvez-Barnot, tél. 02 98 01 64 45. Il concerne les élus de la subdivision de la faculté de Brest, soit le Finistère et les Côtes d'Armor, sauf la ville de Saint-Brieuc rattachée à la subdivision de Rennes.